

# Enquête précarité 2023 : résultats préliminaires

Assemblée Générale de la Coordination Nationale des Collèges  
d'Enseignants en Médecine - Mars 2023

Maxence Faure  
Vice-président chargé des Affaires Sociales



# Présentation



# Construction de l'enquête

- Basée sur l'enquête précarité 2019
- Relue et validée par la CNIL
- Aborde différentes formes de précarité
  - Conditions économiques
  - Logement
  - Restauration
  - Santé et hygiène
  - Transports
  - Loisirs
  - Service sanitaire
  - Conditions d'études et statut



# Population

- 36 UFR représentées, en métropole et DROM-COM

- 2845 réponses

- À destination des étudiants de DFGSM2 à DFASM3

DFGSM2 22%

DFASM1 22%

DFGSM3 26%

DFASM2 19%

DFASM3 11%

- 24% hommes, 76% femmes

- Âge médian : 21 ans



# Résultats préliminaires



# Dépenses et revenus

- Selon l'Indicateur du Coût de la Rentrée 2022 de l'ANEMF
  - Frais mensuels moyens de vie courante d'un étudiant
    - Île-de-France : 1228,20€
    - Région : 1006,09€
- Rémunération fixe
  - Mensuelle brute : 269,10€ (DFASM1) à 403,65€ (DFASM3)
    - Part importante dans le budget mensuel : 74%
  - Garde : 54,47 € brut



# Bourses sur critères sociaux

- BCS :
  - 32% des étudiants en médecine bénéficie d'une BCS
    - 30% en DFGSM et 33% en DFASM
    - Échelon médian : 1 (statut boursier et 1793 € par an)
- Les BCS, peu adaptées au mode de vie des externes
  - Absence de BCS sur la période estivale
    - Réduction de l'épargne : 51,9% des boursiers
    - Découvert bancaire : 26,4% des boursiers



# Jobs étudiants

- Jobs étudiants à l'année vs. en période estivale
  - Travail en dehors des missions facultaires
    - Hors période estivale : 30% en DFGSM et 16% en DFASM
    - Période estivale : 58% en DFGSM et 37% en DFASM
- Jobs étudiants chez les externes pendant la période estivale
  - Améliore drastiquement le niveau de vie : 52%
  - Totalement indispensable pour vivre : 26%



# Transports

- Accès aux stages situés en périphérie au cours de l'externat
  - La distance constitue un frein : 75%
    - 83% en IDF et 73% en régions
- Précarité causé par les frais de transports engendrés par un stage
  - Étudiants déjà mis en difficulté : 45%
    - 33% en IDF et 48% en régions



# Positions de l'ANEMF

- Aligner la rémunération des étudiants hospitaliers sur celle des étudiants stagiaires du même niveau d'étude (soit un équivalent de 4,05€/heure net)
- Ouverture du droit au maintien des bourses sur critères sociaux l'été pour les étudiants hospitaliers.
- Mise en place d'une indemnité kilométrique de transport, basée sur la grille d'indemnisation de la fonction publique.



# N'hésitez pas à nous contacter

**Maxence Faure**

[as@anemf.org](mailto:as@anemf.org)

**Bureau**

[contact@anemf.org](mailto:contact@anemf.org)

